



## Rapport annuel 2011-2012



ORDRE DES  
PSYCHOÉDUCATEURS  
ET PSYCHOÉDUCATRICES  
DU QUÉBEC



## **Table des matières**

- 2** Lettres de présentation
- 3** Rapport de la présidente
- 4** Rapport de la directrice générale
- 8** Rapport des activités du Conseil d'administration
- 12** Rapport des activités du comité exécutif
- 14** Renseignements généraux
- 17** Rapport du Bureau du syndic
- 18** Comité d'inspection professionnelle
- 20** Conseil de discipline
- 21** Comité de révision des plaintes
- 21** Conseil d'arbitrage des comptes
- 21** Activités relatives à l'usurpation de titre
- 22** Comité des admissions par équivalence
- 24** Accréditation à la pratique de la psychothérapie
- 25** Comité de la formation
- 25** Comités d'affaires professionnelles
- 26** Activités de formation continue
- 27** Rapport de l'auditeur

## Lettres de présentation

Monsieur Jacques Chagnon  
Président de l'Assemblée nationale  
Hôtel du Parlement, Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2012.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

### **Jean-Marc Fournier**

Ministre responsable de l'application des lois professionnelles  
Québec, juin 2012

---

M<sup>e</sup> Jean-Marc Fournier  
Ministre de la Justice du Québec, Procureur général, Notaire général du Québec et ministre responsable de l'application des lois professionnelles

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2012.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

La présidente,  
**Diane Blain-Lamoureux**, ps.éd.  
Montréal, juin 2012

---

M<sup>e</sup> Jean Paul Dutrisac  
Président, Office des professions du Québec, Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2012.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

La présidente,  
**Diane Blain-Lamoureux**, ps.éd.  
Montréal, juin 2012

## Rapport de la présidente



Diane Blain-Lamoureux, ps.éd.

L'année 2011-2012 fut la première année complète de l'Ordre et, en l'occurrence, de son plan stratégique. Les réalisations du plan d'action ont été nombreuses et significatives. En mai 2011, la tenue du Colloque a connu un franc succès marqué par un grand nombre de présentations faites par des psychoéducateurs et par le partage d'expériences psychoéducatives novatrices et stimulantes.

Au cours de l'année, l'Ordre a été très impliqué dans les travaux préparatoires pour l'actualisation du projet de loi 21. La complexité du dossier et le travail de concertation nécessaire pour susciter l'adhésion des acteurs ont nécessité de nombreuses interventions. Notre contribution à la rédaction du guide explicatif et à l'élaboration du règlement et des modalités à mettre en place pour les personnes pouvant se prévaloir de droits acquis ont exigé un travail important de validation auprès de nos partenaires du monde de la santé et des services sociaux et du monde de l'éducation. Le défi a consisté à trouver un équilibre entre les mesures de non-rupture des services et les changements nécessaires pour appliquer la loi et améliorer l'accès à des services compétents pour la clientèle la plus vulnérable.

Comme présidente, je suis particulièrement interpellée par la réalisation de la deuxième orientation de notre plan stratégique, soit faire connaître l'Ordre et la profession. Aussi, j'ai commencé la promotion d'une vision contemporaine de la psychoéducation centrée sur la diversité des clientèles et des milieux de pratique, la spécificité de l'évaluation psychoéducatrice, la créativité des psychoéducateurs dans la recherche de moyens pour rejoindre et soutenir les personnes dans leur milieu de vie.

Cette démarche pour la reconnaissance de la profession se fera par étape. En ce sens, nous multiplierons nos partenariats et tenterons de rejoindre un public de plus en plus large en diversifiant nos modes de communication. Ce processus est déjà amorcé, notamment par des activités d'information et de représentation auprès des membres et de nos partenaires. Nous développerons également nos habiletés à profiter des opportunités suscitées par l'actualité afin de parler au nom de l'Ordre mais aussi pour faire entendre la voix des personnes en difficulté.

Pour conclure, je tiens à souligner combien je suis privilégiée d'être soutenue par une équipe dynamique et engagée. Je remercie les administrateurs, le comité exécutif de même que la directrice générale et tout le personnel pour leur implication au développement de l'Ordre. Je remercie aussi tous les membres qui contribuent aux activités de l'Ordre et au rayonnement de la psychoéducation.

## Rapport de la directrice générale



Renée Verville, M.A.P., Adm.A.

La première année du plan stratégique 2011-2016 de même que l'an un de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec ont sûrement été les éléments majeurs de 2011-2012. Le tableau des pages suivantes illustre bien les actions entreprises pour atteindre les objectifs qui ont été déterminés. Il faut souligner, outre la planification stratégique, tout l'aspect réglementaire qui a été important au cours de cette année. Le projet de loi 21 a également fait l'objet d'actions de la part de l'Ordre.

### Réglementation

L'ensemble des règlements a fait l'objet d'une révision, pour certains, en profondeur, pour d'autres de façon à apporter les modifications entraînées par la création de l'Ordre. Tous, à l'exception du Code de déontologie, ont été adoptés et sont entrés en vigueur ou le seront sous peu. Nous avons donc devancé l'échéancier prévu l'an dernier. Un groupe de travail est à revoir le Code de déontologie et son adoption devrait se faire au cours de l'année prochaine. Nous avons eu, tout au long de ce processus de modification de nos règlements, une excellente collaboration de l'Office des professions du Québec.

### Autres dossiers

Nous avons participé aux travaux entourant l'entrée en vigueur du projet de loi 21, notamment la rédaction du guide explicatif. Nous avons également collaboré de façon étroite avec l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec et l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec pour établir les conditions et modalités qui s'appliqueront aux personnes autres que nos membres qui pourront continuer d'exercer les activités réservées aux membres de nos ordres respectifs. Nous avons conçu des documents pour faciliter le transfert de l'information par les associations d'employeurs nous permettant ainsi d'assurer un suivi efficace du registre constitué.

### Gestion

Cette année a été particulièrement marquée par un resserrement au niveau des procédures de suivi du point de vue financier. Malgré des imprévus au budget, nous avons réussi à le respecter.

La réalisation des différentes activités a été rendue possible grâce au soutien du Conseil d'administration, du comité exécutif et des nombreux bénévoles qui gravitent autour de l'Ordre. Je tiens à les remercier sincèrement pour leur apport.

Tout le travail réalisé à l'Ordre repose sur une petite équipe qui travaille avec enthousiasme, détermination et professionnalisme. Je les remercie sincèrement pour le travail accompli tout au long de l'année.

## Rapport de la directrice générale

---

### ORIENTATION 1

Soutenir la pratique des psychoéducateurs en regard des compétences et du développement de la profession

#### Axes d'intervention

Développement de la formation continue

#### Résultats

La rédaction et l'adoption de la norme d'exercice sur la formation continue

La mise sur pied des mécanismes de suivi de la formation continue des membres

L'exploration auprès de deux organismes pour établir un partenariat pour la tenue de la formation continue

L'augmentation de la diversité des activités

---

Amélioration de l'encadrement et du soutien professionnel

Le début des travaux pour l'élaboration de lignes directrices pour l'évaluation du retard de développement

La mise en place de moyens permettant l'appropriation des lignes directrices ou des cadres de référence

---

### ORIENTATION 2

Faire connaître l'Ordre et la profession

#### Axes d'intervention

Accroissement de la visibilité de la profession par des moyens de communication plus ciblés

#### Résultats

Une évaluation de la portée des moyens de communication actuels a été réalisée et des ajustements ont été apportés en conséquence

L'élaboration et l'adoption d'un plan de communication triennal. Les objectifs principaux du plan sont de faire connaître le rôle du psychoéducateur de la population québécoise et de donner de la visibilité à la profession en intervenant sur la place publique

La production et la mise en ligne de capsules vidéos présentant la profession dans différents secteurs

---

Présence active et significative dans les débats publics sur les enjeux de société qui touchent la clientèle des psychoéducateurs

La mise en place d'un processus de veille médiatique permettant d'identifier les enjeux de société pertinents et les actions à entreprendre a été réalisée

---

Promotion de l'adhésion des candidats masculins à la profession de psychoéducateur

Un groupe de travail a été formé et a présenté des actions à entreprendre pour tenter de mieux rejoindre ces candidats

---

Développement de partenariats avec des acteurs pouvant contribuer à une meilleure reconnaissance de la profession

Le partenariat avec l'Association des centres jeunesse du Québec a été accentué, notamment par des rencontres avec ses représentants et notre nouvelle implication au Réseau universitaire intégré – jeunesse (RUIJ)

## Rapport de la directrice générale

---

### ORIENTATION 3

Accroître le nombre de membres en valorisant l'appartenance à une culture professionnelle

#### Axe d'intervention

Culture professionnelle

#### Résultats

Des actions ont été entreprises pour promouvoir auprès des psychoéducateurs leur rôle en tant qu'agent de la profession

La constitution d'un répertoire de psychoéducateurs prêts à agir comme experts pour certains sujets. Ce répertoire nous permettra d'avoir rapidement des experts, soit pour des demandes d'entrevue, pour donner des formations ou pour participer à des groupes de travail de l'Ordre

Une activité pour accueillir les nouveaux membres a été organisée et se répétera chaque année, et ce, afin de leur permettre de mieux connaître l'Ordre, les services offerts et d'échanger avec leurs collègues

---

### ORIENTATION 4

Favoriser la compréhension des membres de leurs obligations professionnelles envers les clients, les collègues et le public

#### Axe d'intervention

Mettre à profit l'expertise développée à l'Ordre

#### Résultats

Des documents explicatifs ont été élaborés lors de l'adoption des règlements et ont été diffusés aux membres

De nouvelles activités qui suscitent la réflexion déontologique ont été mises sur pied, notamment un questionnaire qui suit la publication d'un feuillet déontologique

De nombreuses rencontres de psychoéducateurs ont été réalisées à travers le Québec permettant aux psychoéducateurs d'échanger sur leur pratique, leurs obligations professionnelles et les aspects déontologiques

Une formation a été développée pour les superviseurs de stages afin que ceux-ci puissent avoir les outils nécessaires pour soutenir les étudiants dans leurs questionnements touchant leurs obligations professionnelles

Des rencontres ont également eu lieu avec les étudiants afin de les sensibiliser davantage aux dimensions déontologiques et aux obligations liées à l'appartenance à un ordre professionnel

De l'information a été diffusée aux membres à la suite de l'adoption du projet de loi permettant aux psychoéducateurs d'exercer la médiation familiale

---

### ORIENTATION 5

Modernisation de l'organisation dans une perspective de développement

#### Axes d'intervention

Amélioration continue de la performance

#### Résultats

Une analyse des politiques existantes a été produite et un échéancier de révision des politiques a été adopté en tenant compte des priorités

Le recueil des conditions de travail a été revu en profondeur et a été scindé en trois nouveaux recueils : un pour le personnel professionnel et administratif, un pour les cadres et un pour le président. Une politique s'appliquant au Bureau du syndic a également été adoptée. La politique sur les placements de même que celle sur les frais de séjour ont été revues et adoptées. Les politiques concernant l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels ont été revues en profondeur pour tenir compte des modifications au *Code des professions* et de la création de l'Ordre

Des processus de communications internes ont été mis sur pied et font l'objet d'un suivi rigoureux

Un processus informel de vérification de la satisfaction de la clientèle (public et membres) a été mis sur pied

Un nouvel outil de gestion pour le suivi de la performance a été réalisé et permet de suivre de façon régulière l'atteinte des objectifs

---

Personnel compétent et engagé

Des actions ont été entreprises pour favoriser le maintien et le développement des connaissances et des compétences du personnel

Le processus d'évaluation du rendement a été complètement revu et mis en œuvre pour l'année en cours

---

Un Conseil d'administration fort qui joue bien ses rôles

Un comité sur la gouvernance a été mis sur pied. Il a élaboré des règles de gouvernance qui seront adoptées en juin. Il aura également pour rôle de développer des outils permettant l'évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration et de travailler à l'élaboration de politiques pour l'accueil des nouveaux administrateurs et pour le développement des compétences des administrateurs

## Rapport des activités du Conseil d'administration

Conformément au *Code des professions* et aux règlements y afférents, le Conseil d'administration exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec, à l'exception de ceux qui sont du ressort de l'Assemblée générale des membres et de ceux qu'il a délégués au comité exécutif. Il est formé de 12 administrateurs élus, dont la présidente de l'Ordre, et de trois administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec.

### Réunions

Au cours de l'exercice 2011-2012, le Conseil d'administration a tenu cinq réunions ordinaires.

L'Assemblée générale de l'Ordre 2010-2011 s'est tenue le 27 mai 2011, à l'Hôtel Chérubourg, à Orford.

Le Colloque de l'Ordre, qui a eu lieu du 26 au 27 mai 2011, avait pour thème « La pratique psychoéducative : des contributions originales et significatives ».

### Les administrateurs au Conseil d'administration 2011-2012 sont :

**Érika Fortin**, ps.éd., Section I : Bas-St-Laurent, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Saguenay-Lac-Saint-Jean et Côte-Nord (mandat se terminant en 2012)

**Marc Bergeron**, ps.éd., Section II : Capitale nationale et Chaudière-Appalaches (mandat se terminant en 2013)

**Brigitte Alarie**, ps.éd., Section III : Mauricie et Centre-du-Québec (mandat se terminant en 2012)

**Richard Chagnon**, ps.éd., Section IV : Estrie et Montérégie (mandat se terminant en 2013)

**Myriam Laventure**, ps.éd., Section IV : Estrie et Montérégie (mandat se terminant en 2013)

**Jean-Pierre Robin**, ps.éd., Section IV : Estrie et Montérégie (mandat se terminant en 2013)

**Diane Blain-Lamoureux**, ps.éd., Section V : Montréal (mandat se terminant en 2013)

**Marie-Christine Harguindeguy-Lincourt**, ps.éd., Section V : Montréal (remplaçante d'Érika Amsterdam, ps.éd., mandat se terminant en 2012)

**Mohsen Romdhani**, ps.éd., Section V : Montréal - démission le 23 mars 2012 (mandat se terminant en 2012)

**Maryse Beaudoin**, ps.éd., Section VI : Laval, Laurentides et Lanaudière (mandat se terminant en 2013)

**Alessandro Orsi**, ps.éd., Section VI : Laval, Laurentides et Lanaudière (mandat se terminant en 2013)

**Gabrielle Thivierge**, ps.éd., Section VII : Outaouais, Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec (mandat se terminant en 2012)

### Administrateurs nommés :

**André Roy** (mandat se terminant en 2012)

**Michel Paquette** (mandat se terminant en 2013)

**Céline Bélanger** (mandat se terminant en 2012)

## Rapport des activités du Conseil d'administration

### Activités principales

- Le Conseil d'administration a réélu, parmi ses membres, cinq représentants pour siéger au comité exécutif : Diane Blain-Lamoureux, ps.éd., présidente pour le mandat 2010-2013, Jean-Pierre Robin, ps.éd., vice-président, Richard Chagnon, ps.éd., conseiller, Brigitte Alarie, ps.éd., conseillère, et André Roy, administrateur nommé par l'Office des professions du Québec pour le mandat 2011-2012.
- Le Conseil d'administration a élu une administratrice au sein du Conseil d'administration, Marie-Christine Harguindeguy-Lincourt, ps.éd., de la section V, en remplacement d'Érika Amsterdam, ps.éd.

### Cotisation et frais administratifs

- La cotisation annuelle a été fixée à 490,00 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2011 au 31 mars 2012. La prime annuelle d'assurance de la responsabilité professionnelle, pour la même période, est de 15,81 \$.

### En matière d'affaires légales et réglementaires, le Conseil d'administration a, notamment :

- adopté le *Règlement sur les dossiers, les cabinets de consultation et autres bureaux et la cessation d'exercice*;
- adopté le *Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle*;
- adopté le *Règlement sur les assemblées générales et le siège*;
- adopté le *Règlement sur la représentation et sur les élections au Conseil d'administration*;
- adopté les règles concernant la conduite des affaires du Conseil d'administration et la détermination des moyens de communication;
- adopté le *Règlement sur la formation continue obligatoire aux personnes autres que des psychoéducateurs exerçant les activités professionnelles pouvant être exercées par les psychoéducateurs*;
- adopté l'avis de convocation pour l'Assemblée générale 2011-2012;
- adopté le *Règlement sur le comité d'inspection professionnelle*;
- adopté le *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres*;
- adopté le *Règlement sur les stages et cours de perfectionnement*;
- adopté le *Règlement sur les conditions de formation des personnes autres que des psychoéducateurs pour exercer les activités professionnelles pouvant être exercées par les psychoéducateurs*;
- adopté la résolution relative à l'application de l'article 18 du projet de loi 21;
- adopté le *Règlement sur l'exercice en société*;
- délégué des pouvoirs au comité exécutif;
- délégué au comité des admissions par équivalence certains pouvoirs en vertu de l'article 62.1 du *Code des professions*;

## Rapport des activités du Conseil d'administration

### **En matière d'affaires professionnelles, d'orientation et de prises de position le Conseil d'administration a, notamment :**

- adopté le programme de formation continue 2011-2012;
- octroyé la bourse Marcel-Renou 2011 à Jonathan Bluteau, ps.éd.;
- octroyé la bourse Jocelyne-Pronovost 2011 à Stéphanie Ruel, ps.éd.;
- adopté une norme d'exercice en formation continue;
- adopté le guide du maître de stage adressé aux superviseurs de stages nommés par le comité exécutif - comité d'inspection professionnelle;
- adopté le programme de surveillance générale;
- adopté la politique sur le rôle des administrateurs;
- adopté le cadre de référence en milieu scolaire;
- adopté le plan de communication;

### **En matière d'affaires administratives, le Conseil d'administration a, notamment :**

- adopté les états financiers vérifiés 2010-2011 et recommandé aux membres de l'Assemblée générale de reconduire le mandat de la firme comptable de Carufel pour l'année 2012-2013;
- adopté le rapport d'évaluation des moyens de communication;
- adopté la politique relative aux cotisations, aux inscriptions au Tableau des membres et frais exigibles;
- adopté la politique relative aux frais d'adhésion des étudiants associés;
- adopté la politique de première inscription et réinscription au Tableau des membres;
- adopté le Recueil des conditions de travail des employés de soutien et professionnels de l'Ordre;
- adopté le Recueil des conditions de travail pour les cadres;
- adopté le Recueil des conditions de travail du président;
- adopté les règles du Bureau du syndic;
- adopté le plan de classification;
- adopté le calendrier de conservation;
- adopté la politique sur les documents et les renseignements à caractère public;
- adopté la politique du responsable de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels;
- adopté le calendrier des séances du Conseil d'administration;
- adopté le plan d'action 2012-2013;
- adopté les prévisions budgétaires 2012-2013;

## Rapport des activités du Conseil d'administration

- adopté la politique sur les placements de l'Ordre;
- adopté la politique des frais de séjour et de déplacement;
- recommandé aux membres de l'Assemblée générale d'augmenter la cotisation des membres pour l'année 2013-2014 d'un montant de 13,72 \$;
- octroyé une augmentation de 2,5 % aux employés pour l'exercice financier 2012-2013;

### En matière de nomination des mandats :

- nommé la conseillère juridique de l'Ordre, Louise Richard, secrétaire au conseil de discipline;
- nommé la conseillère juridique de l'Ordre, Louise Richard, secrétaire au comité de révision des plaintes;
- nommé Gilles Bergeron, ps.éd., comme syndic adjoint pour un mandat de trois ans;
- nommé les scrutateurs pour l'élection 2012 des régions électorales 01, 03, 05, 07;
- renommé les psychoéducateurs Jean Hénault et Dominique Martinet comme membres du comité de révision des plaintes pour un mandat se terminant le 31 mars 2015;
- renommé les psychoéducatrices Josée Lehoux, Rachel Bluteau et Suzanne Bernier comme membres du comité des admissions par équivalence pour un mandat se terminant le 31 mars 2015 et nommé Louise Dépelteau, ps.éd., comme membre du comité des admissions par équivalence;
- renommé la directrice générale et secrétaire comme responsable de l'accès aux documents;
- renommé les psychoéducateurs Serge Goyette, Mireille Riverin et Réjean Thomas comme membres du comité d'inspection professionnelle pour un mandat se terminant le 31 mars 2015;
- renommé les psychoéducateurs Lucille David, Anne-Marie Delisle, Serge Goyette, Rina Petretta et Robert Scott comme inspecteurs pour un mandat se terminant le 31 mars 2015;
- nommé Jean Hénault, ps.éd., comme membre du conseil d'arbitrage des comptes pour un mandat se terminant le 31 mars 2015;
- nommé Jocelyne Pronovost, ps.éd., membre émérite de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec [le prix lui sera remis en 2013].

## Rapport des activités du comité exécutif

Le comité exécutif exerce les pouvoirs que le Conseil d'administration lui a délégués, conformément à l'article 96.1 du *Code des professions*.

### Réunions

Entre le 1<sup>er</sup> avril 2011 et le 31 mars 2012, le comité exécutif a tenu sept réunions régulières.

### Activités principales

#### En matière de mise à jour du Tableau des membres le comité exécutif a :

- pris acte du retrait du Tableau de 65 personnes qui ne se sont pas inscrites pour l'exercice 2011-2012;
- radié 120 personnes qui n'avaient pas versé les sommes dues à l'Ordre dans le délai fixé;

#### En matière de permis restrictifs temporaires le comité exécutif a :

- délivré 51 permis temporaires avec restriction, conformément à l'article 42.1 du *Code des professions*;

#### En matière de stage et de cours de perfectionnement le comité exécutif a :

- imposé à quatre membres un stage et cours de perfectionnement avec limitation de droit d'exercer des activités professionnelles;
- suspendu le permis d'un membre n'ayant pas rempli les exigences demandées par le comité exécutif;

#### En matière de révision des décisions du comité d'admission par équivalence le comité exécutif a :

- étudié les observations de trois candidates demandant la révision de la décision du comité des admissions par équivalence et maintenu les décisions;

#### En matière d'accréditation à la pratique de la psychothérapie le comité exécutif a :

- accordé l'accréditation à la pratique de la psychothérapie à quatre membres;

#### En matière d'affaires administratives courantes de l'Ordre le comité exécutif a :

- adopté le calendrier des rencontres du comité exécutif;

## Rapport des activités du comité exécutif

### En matière d'affaires professionnelles de l'Ordre le comité exécutif a :

- nommé Isabelle Dame, ps.éd., responsable du comité en santé mentale adulte;
- nommé les membres du jury pour les prix de l'Ordre 2011;
- nommé les membres du comité de sélection pour la bourse Jocelyne-Pronovost;
- nommé Lyne Boyer, ps.éd., membre au comité des psychoéducateurs en DI/TED;
- déterminé l'emplacement du Colloque 2013;
- nommé les membres du comité pour la rédaction des lignes directrices sur l'évaluation d'un enfant qui présente des indices de retard de développement;
- adopté le guide du maître de stage dans le cadre du processus d'admission ou de réinscription à l'Ordre;
- nommé les membres du comité des psychoéducateurs en santé mentale adulte, soit les psychoéducateurs Isabelle Dame, Isabelle Bourassa, Yves Champagne, Sarah Duford, Anne-Marie Fournelle, Danny Lamoureux, Hélène Mineau, Catherine Beaudet, Valérie Côté et Véronique Hénault.

### Personnel de l'Ordre

#### Direction générale

Renée Verville, M.A.P., Adm.A., directrice générale et secrétaire  
Manon Gauthier, adjointe à la direction et aux communications

#### Services administratifs

Eric Labossière, directeur administratif (jusqu'au 21 avril 2011)  
Micheline Chassé, directrice administrative (depuis le 26 avril 2011)  
Sylviane Besner, adjointe aux services administratifs et réceptionniste

#### Services juridiques

M<sup>e</sup> Louise Richard, conseillère juridique

#### Service des communications

Jaëlle Héroux, M.A., responsable des communications

#### Qualité de l'exercice et développement professionnel

Claude Paquette, ps.éd., coordonnateur à la qualité de l'exercice et au soutien professionnel  
Dominique Trudel, Ph.D., ps.éd., coordonnatrice au développement et au soutien professionnel  
Mélany Besner, adjointe à l'admission  
Pierrette Savard, adjointe au développement professionnel

## Renseignements généraux

### Profil sociodémographique

Section	Région administrative	Total	
I	Bas-St-Laurent (1)	84	215
	Saguenay-Lac-St-Jean (2)	80	
	Côte-Nord (9)	24	
	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	27	
II	Québec (3)	187	269
	Chaudière-Appalaches (12)	82	
III	Mauricie (4)	227	367
	Centre-du-Québec (17)	140	
IV	Estrie (5)	274	903
	Montérégie (16)	629	
V	Montréal (6)	843	843
VI	Laval (13)	136	494
	Lanaudière (14)	165	
	Laurentides (15)	193	
VII	Outaouais (7)	149	316
	Abitibi-Témiscamingue (8)	150	
	Nord-du-Québec (10)	17	
	Hors Québec	49	49
	Hors Canada	8	8
	Total des membres	<b>3 464</b>	

Total femmes	2 933
Total hommes	531

### Activités relatives à la garantie contre la responsabilité professionnelle

Répartition des membres inscrits à la fin de la période et montant prévu de la garantie selon le moyen de garantie

Moyen de garantie	Nombre de membres	Montant prévu de la garantie	
		Par sinistre	Pour l'ensemble des sinistres
La Capitale assurances générales	1 680	1 000 000 \$	3 000 000 \$
Exemption	1 784	—	—

## Renseignements généraux

Inscription au Tableau au 31 mars 2012

<b>Délivrance de permis</b>	<b>Total</b>
Permis réguliers	195
Permis restrictifs temporaires	33
Permis restrictifs temporaires révoqués	4

<b>Membres inscrits au Tableau (31/03/2011)</b>	3 320
Nouvelles inscriptions	188
Réinscriptions	141
Radiations non-paiement	120
Radiations temporaires (décision disciplinaire)	0
Inspection avec limitation du droit d'exercice	0
Inspection avec suspension du droit d'exercice	0
Démissions	65
Décès	1
Total des membres au 31 mars 2012	3 464
Permis restrictifs temporaires	58

### **Classement de cotisation (Date des versements 01/04, 01/05, 01/06 et 01/07)**

Catégorie	Total	Cotisation
Membres réguliers	2 810	474,00 \$
Membres recrues, 1 <sup>ère</sup> année	130	118,50 \$
Membres recrues, 2 <sup>e</sup> année	107	237,00 \$
Membres recrues, 3 <sup>e</sup> année	92	355,50 \$
Membres inactifs	238	118,50 \$
Membres hors Québec	25	118,50 \$
Membres hors Canada	9	118,50 \$
Membres émérites	3	–
Membres retraités	50	47,40 \$
Total au 31 mars 2012	3 464	

### **Étudiants associés**

Total au 31 mars 2012	316
-----------------------	-----

## Renseignements généraux

Répartition des membres selon les milieux de travail

MILIEUX DE TRAVAIL	Total	%
<b>Éducation</b>	<b>1 190</b>	<b>37</b>
Primaire	570	
Secondaire	332	
Secondaire - adultes	58	
Centre administratif	75	
Cégep - consultation	41	
Cégep - enseignement	28	
Université - enseignement et recherche	82	
Université - autres	4	
<b>CSSS</b>	<b>667</b>	<b>21</b>
<b>Centres de réadaptation</b>	<b>416</b>	<b>13</b>
en dépendance	62	
en déficience physique	33	
en déficience intellectuelle/TED	321	
<b>Centres jeunesse</b>	<b>332</b>	<b>10</b>
<b>Centres hospitaliers</b>	<b>164</b>	<b>5</b>
<b>Organismes communautaires</b>	<b>109</b>	<b>3</b>
<b>Cabinet conseil</b>	<b>97</b>	<b>3</b>
<b>Petite enfance</b>	<b>40</b>	<b>1,5</b>
<b>Emploi</b>	<b>53</b>	<b>2</b>
<b>CSST-SAAQ-IVAC-Autres compagnies</b>	<b>54</b>	<b>2</b>
<b>Centres de détention</b>	<b>16</b>	<b>0,5</b>
<b>Fonction publique et organismes</b>	<b>48</b>	<b>1,5</b>
<b>Autres</b>	<b>24</b>	<b>0,5</b>

## Rapport du Bureau du syndic

Au cours de la période du 1<sup>er</sup> avril 2011 au 31 mars 2012, le Bureau du syndic a ouvert neuf nouveaux dossiers d'enquête.

Huit demandes d'information générale provenant du public ou de membres ont aussi été traitées par le Bureau du syndic. Deux de ces demandes ont donné lieu à l'ouverture de dossiers d'enquête, cinq n'ont pas donné lieu à l'ouverture de dossiers d'enquête et un est en suspens ou en attente de compléments d'information.

Aucune demande d'accès à l'information en vertu du régime d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels applicables aux ordres professionnels n'a été reçue au cours de la période.

Si on inclut les neuf nouveaux dossiers d'enquête à ceux qui étaient toujours actifs au 1<sup>er</sup> avril 2011, le Bureau du syndic a agi dans 16 dossiers d'enquête au cours de la période visée (voir Tableau 1).

En cours d'année, neuf dossiers d'enquête ont été fermés. Deux dossiers ont fait l'objet d'une référence au comité d'inspection professionnelle dont l'un portant sur la tenue de dossiers et l'autre sur la compétence professionnelle. Des recommandations ont été adressées aux membres intimés dans sept dossiers. Aucun dossier n'a fait l'objet d'une demande d'avis au comité de révision des plaintes à la suite de la décision rendue et aucun dossier d'enquête n'a été réglé par conciliation.

Aucune plainte n'a été déposée devant le conseil de discipline.

<b>Tableau 1 Bilan des dossiers traités au cours de la période visée</b>				
	Dossiers actifs au 1 <sup>er</sup> avril 2011	Dossiers ouverts durant la période	Dossiers fermés durant la période	Dossiers actifs au 1 <sup>er</sup> avril 2012
Enquêtes disciplinaires	7	9	9	7

La nature principale des problèmes soumis à l'attention du Bureau du syndic, dans le cadre de ces neuf nouvelles demandes d'enquête, est présentée dans le tableau suivant.

<b>Tableau 2 Motif principal des nouvelles demandes reçues au cours de la période (Codes et autres règlements)</b>	
Motif principal de demande d'enquête*	Nombre
Insatisfaction quant au service rendu (approche utilisée ou attitudes)	3
Façon d'intervenir, notamment en rapport avec le Code de déontologie	2
Comportement déviant touchant la dignité de la profession	2
Plagiat	1
Bris de confidentialité	1
<b>Total</b>	<b>9</b>

\* Il est à noter que plus d'un motif peut parfois être soulevé par un même demandeur, mais seul le motif principal est ici comptabilisé.

<b>Membres du Bureau du syndic</b>
Robert Turbide, ps.éd., syndic
Gilles Bergeron, ps.éd., syndic adjoint
Richard Lachapelle, ps.éd., syndic adjoint
Annie Poirier, ps.éd., syndic adjointe

## Comité d'inspection professionnelle

### Mandat

En vertu de l'article 112 du *Code des professions*, le comité d'inspection professionnelle (CIP) est chargé de la surveillance de l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre. À cet effet, il procède notamment à la vérification des dossiers, des registres et du matériel relatifs à cet exercice. Le CIP peut, pour un motif qu'il indique, recommander au Conseil d'administration d'obliger un membre à compléter avec succès un stage ou un cours de perfectionnement ou de l'obliger aux deux à la fois. Le cas échéant, il peut recommander au Conseil d'administration de limiter ou de suspendre le droit d'exercer les activités professionnelles du membre visé jusqu'à ce que ce dernier ait rempli les obligations ou satisfait aux conditions qui lui sont imposées.

### Résumé des réalisations

- Le CIP a tenu cinq réunions entre le 1<sup>er</sup> avril 2011 et le 31 mars 2012. Durant cette période, il a procédé à l'inspection professionnelle de 264 psychoéducateurs. Il a également participé à la révision du *Règlement sur le comité d'inspection professionnelle*.
- En mars 2012, la présidente et le secrétaire du CIP ont rencontré le Conseil d'administration afin d'apporter des précisions sur le programme de surveillance et de commenter les résultats. Il a également été question d'introduire pour l'année 2012-2013 une nouvelle modalité de soutien, réservée aux nouveaux membres qui en feront la demande.
- Depuis avril 2011, la psychoéducatrice Anne-Marie Delisle s'est jointe à l'équipe en tant que nouvelle inspectrice.

### Programme de surveillance générale de l'exercice 2011-2012

En vertu de l'article 11 du *Règlement sur le comité d'inspection professionnelle*, le CIP a déterminé le programme de surveillance pour l'année 2011-2012 et a proposé au Conseil d'administration de l'Ordre les critères de sélection suivants :

- Les psychoéducateurs qui arrivent à cinq ans de pratique;
- Les personnes qui se réinscrivent à l'Ordre après une absence de trois ans ou plus;
- Les psychoéducateurs n'ayant jamais fait l'objet d'une vérification;
- Les psychoéducateurs de tous les secteurs qui exercent auprès des personnes atteintes d'un problème de santé mentale.

Les résultats de l'inspection générale au 31 mars 2012	
Questionnaires transmis aux membres	352
Questionnaires reportés/annulés	88
Questionnaires retournés au CIP	264
Membres sélectionnés pour une visite	88

Résultats de l'envoi des questionnaires	
Pratique jugée acceptable	109
Visite déterminée	88
Questionnaire reporté/annulé	1
Le CIP ne peut se prononcer	66
Référé au syndic	0
<b>Total</b>	<b>264</b>

## Comité d'inspection professionnelle

<b>Milieux ciblés</b>	
Pratique privée	0
Centres jeunesse et centres de réadaptation	65
Milieu scolaire	66
Centres de la petite enfance	4
Milieu communautaire	9
Santé et services sociaux	107
Employabilité	4
Autres	9
<b>Total des questionnaires</b>	<b>264</b>

## Visites d'inspection planifiées au 31 mars 2012

<b>Résultats des visites d'inspection</b>	
Répondant aux normes	25
Avec un ou des correctifs mineurs à apporter	30
Devant faire l'objet d'une visite de vérification	9
Référé au syndic	0
Référé au Conseil d'administration	2
Référé pour une inspection sur la compétence professionnelle	2
Le CIP ne peut se prononcer	1
Rapports à venir	17
Visites annulées	2
<b>Total</b>	<b>88</b>

<b>Milieux ciblés</b>	
Pratique privée	0
Centres jeunesse et centres de réadaptation	13
Milieu scolaire	24
Centres de la petite enfance	0
Milieu communautaire	1
Santé et services sociaux	48
Employabilité	1
Autres	1
<b>Total</b>	<b>88</b>

### Quelques précisions sur les tableaux

- Les questionnaires ayant fait l'objet d'une annulation l'ont été soit en raison d'une erreur de sélection ou parce que les personnes étaient en congé (parental ou de maladie) ou occupaient un poste n'étant pas soumis à la surveillance de la pratique. C'est le cas notamment des psychoéducateurs n'exerçant pas la profession, comme les gestionnaires sans tâche clinique.

## Comité d'inspection professionnelle

- Les questionnaires qui ont fait l'objet d'un report l'ont été en raison d'un récent changement d'emploi, de vacances annuelles ou d'un retour de congé prolongé.
- Dans certaines situations, les membres ont complété le questionnaire. Toutefois, le CIP n'a pu se prononcer sur la conformité ou la non-conformité de la pratique étant donné que la personne n'exerçait pas la profession au niveau clinique.
- Finalement, les milieux de travail ciblés l'ont été en fonction des critères du programme de surveillance annuel qui est publié chaque année dans la section membres du site de l'Ordre, sous l'onglet *Encadrement de la pratique*.

### Membres du CIP

Claire Jutras, ps.éd., présidente  
Serge Goyette, ps.éd.  
Mireille Riverin, ps.éd.  
Libertad Sanchez, ps.éd.  
Réjean Thomas, ps.éd.  
Claude Paquette, ps.éd., secrétaire du comité

### Inspecteurs

Lucille David, ps.éd.  
Anne-Marie Delisle, ps.éd.  
Serge Goyette, ps.éd.  
Rina Petretta, ps.éd.  
Robert Scott, ps.éd.

## Conseil de discipline

Conformément à l'article 116 du *Code des professions*, le conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un professionnel pour une infraction aux dispositions du *Code des professions* ou des règlements adoptés conformément à ce dernier.

Au cours de l'exercice 2011-2012, le conseil de discipline n'a été saisi d'aucune plainte et aucune recommandation n'a été faite au Conseil d'administration.

Aucune décision n'a été portée en appel au Tribunal des professions.

### Membres du conseil de discipline

M<sup>e</sup> Serge Vermette, président  
Yves Bouffard, ps.éd.  
Jacques Grégoire, ps.éd.  
Andrée Le Blanc, ps.éd.  
Diane Métayer, ps.éd.  
M<sup>e</sup> Louise Richard, secrétaire

## Comité de révision des plaintes

Conformément à l'article 123.3 du *Code des professions*, le comité de révision des plaintes a pour fonction de donner à toute personne qui le lui requiert et qui a déjà demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter plainte contre le professionnel.

Il n'y a eu aucune demande d'avis présentée hors délai.

Le comité ne s'est pas réuni au cours de l'exercice.

### Membres du comité de révision des plaintes

Jean Hénault, ps.éd., président

Dominique Martinet, ps.éd.

Martine Pageau, ps.éd.

Lyne Carrier-Demers, représentante du public nommée par l'Office des professions du Québec

Claire Lavergne, représentante du public nommée par l'Office des professions du Québec

Raymond Proulx, représentant du public nommé par l'Office des professions du Québec

M<sup>e</sup> Louise Richard, secrétaire

---

## Conseil d'arbitrage des comptes

Absence d'activité en arbitrage des comptes.

### Conseil d'arbitrage des comptes

Jean Hénault, ps.éd.

---

## Activités relatives à l'usurpation de titre

- Nombre d'enquêtes complétées : six.
- Aucune poursuite pénale n'a été intentée portant sur l'usurpation de titre.

## Comité des admissions par équivalence

Le comité des admissions par équivalence a pour mandat d'examiner les demandes d'équivalence à l'Ordre et de faire les recommandations appropriées selon le *Code des professions*, le *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés* qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels, au *Règlement sur les normes d'équivalence pour la délivrance d'un permis de l'Ordre* et la réglementation de la Charte de la langue française.

Le comité des admissions par équivalence a tenu six réunions au cours desquelles il a :

- étudié 61 demandes d'admission par voie d'équivalence de formation; le comité a recommandé la délivrance d'un permis restrictif temporaire au comité exécutif pour 30 candidats, exigé une formation supplémentaire à 23 candidats, recommandé la délivrance d'un permis sans condition à deux candidats, et refusé l'admission à six candidats ne satisfaisant pas aux exigences;
- étudié la candidature de neuf candidats qui ont déposé une demande d'admission plus de cinq ans après l'obtention de leur diplôme; le comité a recommandé la délivrance d'un permis sans condition à sept d'entre eux et recommandé la délivrance d'un permis et l'imposition d'un stage aux deux autres candidats;
- étudié la candidature de treize candidats qui ont déposé une demande de réinscription après avoir fait défaut de s'inscrire au Tableau des membres pendant plus de cinq ans, le comité a recommandé la réinscription à six d'entre eux et recommandé la délivrance d'un permis et l'imposition d'un stage aux sept autres candidats.

### **Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis**

	Nombre				
	reçues	acceptées en totalité	acceptées en partie	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
au Canada	2	---	1	1	---
hors du Canada	7	---	3	3	1
au Québec	52	2	46	2	2

### **Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées en partie comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre**

	Nombre	
	au Canada	hors du Canada
Cours	---	---
Stage	---	---
Cours et stage	1	2

## Comité des admissions par équivalence

### Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées qui comportaient une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

	Nombre	
	au Canada	hors du Canada
Cours	---	---
Stage	---	---
Cours et stage	---	---

### Activités relatives à la délivrance des permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux

#### Demandes de délivrance

	Nombre			
	reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
de permis temporaire en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	2	1	2	---
de permis temporaire en vertu de l'article 41 du <i>Code des professions</i>	---	---	---	---
de permis restrictif temporaire fondées sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1° de l'article 42.1 du <i>Code des professions</i>	49	30	17	2

#### Actions menées pour faciliter la reconnaissance des équivalences

L'Ordre continue d'offrir, deux fois par année, une formation sur le système professionnel, la déontologie et l'éthique. Une formation sur le développement et l'évaluation de programmes est aussi disponible pour les candidats qui ont à acquérir cette compétence. À l'hiver 2012, un programme de lectures dirigées sur les fondements de la psychoéducation a été préparé visant à assurer une introduction aux notions de base de la profession. Finalement, les candidats à qui le comité des admissions par équivalence demande d'effectuer un stage peuvent désormais se référer à un guide plus complet et être accompagnés dans cette démarche par une psychoéducatrice que l'Ordre a engagée à cette fin.

## Comité des admissions par équivalence

### Activités relatives à la délivrance d'un permis

Demands de permis	Quantité
Demands de permis reçues fondées sur la détention d'un diplôme (Article 184 du <i>Code des professions</i> )	152
Demands de permis acceptées fondées sur la détention d'un diplôme	152
Demands de permis refusées fondées sur la détention d'un diplôme	---
Demands de permis reçues fondées sur la reconnaissance des équivalences de diplôme	---
Demands de permis reçues fondées sur la reconnaissance d'équivalence de la formation	61
Demands de permis acceptées fondées sur la reconnaissance d'équivalence de la formation	55
Demands de permis refusées fondées sur la reconnaissance d'équivalence de la formation	6

### Membres du comité des admissions par équivalence

Suzanne Bernier, ps.éd.  
Rachel Bluteau, ps.éd.  
Josée Lehoux, ps.éd.  
Dominique Trudel, ps.éd., secrétaire du comité

## Accréditation à la pratique de la psychothérapie

L'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec reconnaît les membres qui ont complété une formation d'un niveau supérieur dans le champ de la psychothérapie par le moyen d'une accréditation.

Les membres qui reçoivent cette accréditation ont démontré qu'ils avaient acquis une approche cohérente et intégrée de la psychothérapie. Ils ont répondu à des exigences de formation théorique et pratique et l'accréditation se veut une reconnaissance officielle de leur compétence.

Un comité est chargé d'étudier les demandes d'accréditation à la pratique de la psychothérapie et de faire des recommandations au comité exécutif qui décerne cette accréditation. En 2011-2012, le comité s'est réuni à quatre reprises. Il a recommandé l'accréditation à la pratique de la psychothérapie de quatre membres et ces recommandations ont été entérinées par le comité exécutif.

Au 31 mars 2012, l'Ordre comptait, parmi ses membres qui sont accrédités à la pratique de la psychothérapie, 51 membres.

## Comité de la formation

Le comité de la formation a tenu deux réunions au cours de l'année 2011-2012, le 6 mai et le 25 novembre 2011. Outre les membres du comité, des représentants de toutes les universités offrant les programmes en psychoéducation qui donnent accès à l'Ordre ont participé, à titre d'invités, à ces rencontres. Cela a été l'occasion pour l'Ordre d'informer les universités des projets qu'il poursuit et de solliciter leur contribution possible à ceux-ci. Cette année, il fut aussi question des répercussions du projet de loi 21 sur la formation, notamment en lien avec l'adoption du *Règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées par des personnes autres que des psychoéducateurs*. Ce règlement exige que les stagiaires en psychoéducation, s'ils ont à exercer des activités réservées, soient supervisés par un maître de stage membre de l'Ordre. Par ailleurs, le comité de la formation a porté une attention particulière à la concordance des programmes offerts dans les différentes universités avec les normes d'admission. À ce sujet, une rencontre avec les coordonnateurs de stages s'est tenue à l'automne afin d'échanger sur les pratiques de chaque université. Il en est résulté une offre de formation par l'Ordre aux superviseurs de stages relativement aux aspects réglementaires de la profession.

### Membres du comité de la formation

#### Représentantes de l'Ordre

Diane Blain-Lamoureux, ps.éd., présidente de l'Ordre, présidente du comité

Dominique Trudel, ps.éd., coordonnatrice au développement et au soutien professionnel

#### Représentants de la CRÉPUQ

Thérèse Besnard, ps.éd., professeure à l'Université de Sherbrooke

Sylvain Coutu, ps.éd., professeur à l'Université du Québec en Outaouais

#### Représentante du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Marie-Claude Riopel

## Comités d'affaires professionnelles

Comité des psychoéducateurs du secteur scolaire

Comité des psychoéducateurs du secteur de la déficience intellectuelle et des troubles envahissants du développement

Comité des psychoéducateurs en santé mentale adulte

Comité du dossier du magazine de l'Ordre

Comité pour la rédaction des lignes directrices sur l'évaluation d'un enfant qui présente des indices de retard de développement

## Activités de formation continue

L'année 2011-2012 a été marquée par la tenue du premier colloque de l'Ordre comme entité autonome. La participation à cet événement n'a eu de limites que la capacité de l'emplacement, lequel, par son caractère champêtre, a ajouté au plaisir qu'ont eu les psychoéducateurs présents à échanger sur leur pratique. Par ailleurs, deux nouvelles activités, axées sur l'intervention, se sont ajoutées au programme de formation habituel de l'Ordre. La première cherche à aider les psychoéducateurs à établir avec les personnes issues des communautés culturelles une relation professionnelle respectueuse de leur trajet de vie. La seconde introduit à l'entretien motivationnel, moyen de mise en relation pertinent pour nombre de clients. Finalement, des tests de lecture accompagnent désormais la majorité des feuillets déontologiques. De plus en plus populaire, cette formule permet au psychoéducateur une mise à jour constante de ses responsabilités professionnelles.

Activités tenues	Nombre de séances	Nombre de participants
Évaluation psychoéducative (6 heures)	1	57
Brigance (6 heures)	3	36
Conners (6 heures)	8	163
Formation de base en psychométrie (21 heures)	1	12
Développement et évaluation de programmes - avec travaux (45 heures)	2	16
et Développement et évaluation de programmes (20 heures)		3
Démarrer une pratique privée (6 heures)	1	17
Déontologie et supervision de stagiaires en psychoéducation (3 heures)	2	21
Initiation à l'Entretien motivationnel (6 heures)	2	36
Initiation à l'Entretien motivationnel - 2 <sup>e</sup> journée (6 heures)	1	7
Intervenir en contexte interculturel (6 heures)	1	13
Questionnaire - Feuillelet déontologique (1 heure)	2	409
Tenue de dossiers : aspects déontologiques et réglementaires (formation à distance) (20 heures)	s.o.	27
Tenue de dossiers : aspects pratiques (formation à distance) (15 heures)	s.o.	5
Colloque 2011 <i>La pratique psychoéducative : des contributions originales et significatives</i>	1	413
<b>TOTAL</b>	<b>25</b>	<b>1 235</b>

# Rapport de l'auditeur

# Rapport de l'auditeur

*Yves de Carufel*, CGA inc.  
COMPTABLE GÉNÉRAL ACCRÉDITÉ



## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec,

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joint de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2012, l'état des résultats, l'état de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les organismes sans but lucratif. Elle est également responsable du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

### Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec au 31 mars 2012, ainsi que sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les organismes sans but lucratif.

Yves de Carufel, CGA inc.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Yves de Carufel, auditeur'.

Par : Yves de Carufel, CGA auditeur  
Laval (Québec)  
Le 15 mai 2012

## ÉTAT DES RÉSULTATS

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2012

### FONDS

	Administration	Assurance responsabilité	2012 TOTAL	2011 TOTAL
				(4 mois)
<b>PRODUITS</b>				
Cotisations	1 478 325 \$	_ \$	1 478 325 \$	494 568 \$
Admission	35 244	_	35 244	8 779
Publications	19 755	_	19 755	7 850
Activités de formation	183 816	_	183 816	16 209
Projet gangs de rue	11 800	_	11 800	2 773
Intérêts	13 709	_	13 709	3 852
Pertes sur aliénation d'un placement	(1 768)	_	(1 768)	_
Ristournes	_	13 080	13 080	4 272
Divers	30 004	_	30 004	4 499
	1 770 885	13 080	1 783 965	542 802
<b>CHARGES</b>				
Administration (Annexe A)	881 481	_	881 481	320 213
Surveillance (Annexe B)	244 798	_	244 798	82 377
Affaires professionnelles (Annexe C)	184 862	_	184 862	57 360
Formation (Annexe D)	250 724	_	250 724	34 455
Promotion et communication (Annexe E)	212 055	_	212 055	69 027
	1 773 920	_	1 773 920	563 432
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	(3 035) \$	13 080 \$	10 045 \$	(20 630) \$

**ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET**  
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2012

	<b>FONDS</b>				<b>2012 TOTAL</b>	<b>2011 TOTAL</b>
	<b>ADMINISTRATION</b>			<b>Assurance responsabilité</b>		
	<b>Investis en immobilisations</b>	<b>Non grevés d'affectations</b>	<b>Total</b>			
				(note 11)		(4 mois)
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>						
Solde déjà établi	149 524 \$	593 666 \$	743 190 \$	86 125 \$	829 315 \$	857 969 \$
Redressement (note 15)	–	–	–	–	–	(8 024)
Solde redressé	149 524	593 666	743 190	86 125	829 315	849 945
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(50 616)	47 581	(3 035)	13 080	10 045	(20 630)
Affectation aux immobilisations	13 594	(13 594)	–	–	–	–
<b>SOLDE À LA FIN</b>	<b>112 502 \$</b>	<b>627 653 \$</b>	<b>740 155 \$</b>	<b>99 205 \$</b>	<b>839 360 \$</b>	<b>829 315 \$</b>

## ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 MARS 2012

	FONDS		2012 TOTAL	2011 TOTAL
	Administration	Assurance responsabilité		
<b>ACTIF</b>				
<b>À COURT TERME</b>				
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	1 375 131 \$	_ \$	1 375 131 \$	691 287 \$
Placement réalisable au cours du prochain exercice (note 5)	99 925	_	99 925	_
Créances (note 6)	14 153	_	14 153	831 053
Stocks (note 7)	46 288	_	46 288	47 734
Frais imputables au prochain exercice	21 067	_	21 067	45 834
	1 556 564	_	1 556 564	1 615 908
<b>PLACEMENTS</b> (note 8)	199 000	99 205	298 205	86 125
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b> (note 9)	112 502	_	112 502	149 524
<b>AUTRE ÉLÉMENT D'ACTIF</b>	1 443	_	1 443	1 984
	1 869 509 \$	99 205 \$	1 968 714 \$	1 853 541 \$
<b>PASSIF ET ACTIF NET</b>				
<b>À COURT TERME</b>				
Créditeurs et charges à payer (note 10)	209 837 \$	_ \$	209 837 \$	221 651 \$
Contribution à l'Office des professions du Québec	44 191	_	44 191	41 489
Produits perçus d'avance	875 326	_	875 326	761 086
	1 129 354	_	1 129 354	1 024 226
<b>ACTIF NET</b>				
Investis en immobilisations	112 502	_	112 502	149 524
Non grevés d'affectations	627 653	_	627 653	593 666
Fonds d'assurance responsabilité	_	99 205	99 205	86 125
	740 155	99 205	839 360	829 315
	1 869 509 \$	99 205 \$	1 968 714 \$	1 853 541 \$

### ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (note 16)

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Diane Blain-Lamoureux, ps.éd.  
Présidente



Jean-Pierre Robin, ps.éd.  
Vice-président

## ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

### DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2012

	2012	2011
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	10 045 \$	(20 630) \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	50 616	17 034
Amortissement de l'autre élément d'actif	541	-
	61 202	(3 596)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 12)	948 241	706 707
	1 009 443	703 111
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition d'un autre élément d'actif	-	(1 984)
Acquisition de placements	(312 005)	(4 272)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(13 594)	(5 568)
	(325 599)	(11 824)
<b>AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	683 844	691 287
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE LA TRÉSORERIE AU DÉBUT</b>	691 287	-
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE LA TRÉSORERIE À LA FIN (note 4)</b>	1 375 131 \$	691 287 \$

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2012

### 1. STATUTS CONSTITUTIFS ET OBJECTIFS

L'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec est constitué en vertu du *Code des professions* du Québec. Le décret 946-2010 a été adopté par le gouvernement du Québec le 10 novembre 2010. Selon ce décret, les psychoéducateurs et psychoéducatrices sont retirés de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec. Ce décret est entré en vigueur le 8 décembre 2010. En vertu du décret 947-2010, des lettres patentes ont été délivrées afin de créer l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec le 8 décembre 2010. Il remplit une mission de protection du public en s'assurant de la qualité des services de psychoéducation offerts par ses membres. À ce titre, il est responsable de l'émission des permis d'exercice, de la garde du Tableau des membres, de la surveillance de l'exercice de la profession et du dépistage de la pratique illégale. L'Ordre est un organisme sans but lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et, conséquemment, exempté de l'impôt.

### 2. MODIFICATION FUTURE DU RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Le Conseil des normes comptables (CNC) a approuvé l'adoption des normes comptables pour les organismes sans but lucratif contenues dans la partie III du manuel de l'ICCA. L'application initiale de ces normes sera obligatoire pour les états financiers de l'Ordre de la période débutant le 1<sup>er</sup> avril 2012. La direction évalue actuellement les effets de ce changement sur les états financiers de l'Ordre.

### 3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les états financiers de l'Ordre ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada « PCGR » pour les organismes sans but lucratif et les principales méthodes comptables suivantes ont été appliquées :

#### Stocks

Les stocks de papeterie et fournitures de bureau sont présentés au coût ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti (PEPS).

#### Placements

Les obligations municipales sont des actifs financiers classés dans la catégorie détenus jusqu'à leur échéance. Elles sont évaluées initialement à leur juste valeur et l'évaluation ultérieure est effectuée au coût. Tout gain ou perte est présenté au résultat net de l'exercice au cours duquel il se produit.

Le fonds du programme de responsabilité professionnelle est classé comme actif financier et est détenu jusqu'à son échéance. Cet actif est évalué à la valeur comptable et celle-ci est comparable à sa juste valeur.

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'Ordre a adopté la politique de passer à la dépense les immobilisations corporelles de moins de 1 000 \$ et d'amortir les immobilisations dont le coût est supérieur à 1 000 \$ selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée prévue d'utilisation comme suit :

Mobilier et équipement      5 ans

#### Matériel informatique

Logiciels                      5 ans  
Autres                            3 ans

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2012

### 3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

#### CONSTATATION DES PRODUITS

##### Cotisations des membres

Les cotisations et les droits d'adhésion sont constatés à titre de produits sur une base d'exercice. Les cotisations perçues pour une période subséquente sont présentées au bilan à titre de produits reportés.

##### Abonnements et autres revenus

Les produits provenant des abonnements et des autres revenus sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel ils sont encaissés.

##### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

<b>4. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>2012</b>	<b>2011</b>
Encaisse	666 088 \$	291 225 \$
Placements temporaires de moins de 90 jours	709 043	400 062
	<b>1 375 131 \$</b>	<b>691 287 \$</b>

<b>5. PLACEMENT RÉALISABLE AU COURS DU PROCHAIN EXERCICE</b>	<b>2012</b>	<b>2011</b>
Obligations municipales, 1,5 %, échéant en juillet 2012, au coût (valeur du marché : 100 347 \$)	99 925 \$	—

<b>6. CRÉANCES</b>	<b>2012</b>	<b>2011</b>
Somme à recevoir de l'OCCOQ	— \$	814 753 \$
Clients et divers	12 293	16 300
Intérêts courus à recevoir	1 860	—
	<b>14 153 \$</b>	<b>831 053 \$</b>

<b>7. STOCKS</b>	<b>2012</b>	<b>2011</b>
Papeterie et fournitures de bureau	46 288 \$	47 734 \$

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2012

<b>8. PLACEMENTS</b>	<b>2012</b>	<b>2011</b>
Obligations municipales, 1,75 %, échéant en juillet 2013, au coût (valeur du marché : 199 968 \$)	199 000 \$	_ \$
Fonds du programme de responsabilité professionnelle	99 205	86 125
	<b>298 205 \$</b>	<b>86 125 \$</b>

Les fonds du programme de responsabilité professionnelle sont constitués de sommes en dépôt dans le fonds de stabilisation des primes et le fonds de prévention, gérées par « La Capitale assurances générales », portant intérêts au taux des obligations du Canada, terme de cinq ans, en date du jour du calcul, payables mensuellement, diminués ou majorés d'un pourcentage déterminé selon le montant total des fonds de stabilisation des primes et de prévention. Le fonds de prévention peut être décaissé selon les besoins et les dispositions énoncées par l'Ordre.

<b>9. IMMOBILISATION CORPORELLES</b>	<b>2012</b>		<b>2011</b>	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier et équipement	103 759 \$	72 523 \$	31 236 \$	40 059 \$
Matériel informatique	222 507	141 241	81 266	109 465
	<b>326 266 \$</b>	<b>213 764 \$</b>	<b>112 502 \$</b>	<b>149 524 \$</b>

<b>10. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER</b>	<b>2012</b>	<b>2011</b>
Fournisseurs et frais courus	23 308 \$	81 899 \$
Salaires	70 968	49 592
Taxes à la consommation	115 561	90 160
	<b>209 837 \$</b>	<b>221 651 \$</b>

### **11. FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ**

Le fonds d'assurance responsabilité provient des ristournes du programme d'assurance responsabilité professionnelle, qui sont versées au fonds de stabilisation des primes et au fonds de prévention gérés par « La Capitale assurances générales » en cas de surplus d'opérations, afin de garantir la stabilité des primes futures.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2012

### 12. VARIATION DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT

	2012	2011
		(4 mois)
Créances	816 900 \$	279 830 \$
Stocks	1 446	(6 720)
Frais imputables au prochain exercice	24 767	(26 434)
Fournisseurs et charges à payer	(11 814)	172 587
Contribution à l'Office des professions du Québec	2 702	31 574
Produits perçus d'avance	114 240	255 870
	948 241 \$	706 707 \$

### 13. RÉGIME DE RETRAITE DES SALARIÉS

L'Ordre offre à ses employés un régime de retraite simplifié au Trust Banque Nationale. La part de l'Ordre, qui est imputée à la dépense au même rythme que la dépense de salaire, correspond à 5 % des salaires bruts. La cotisation des employés est facultative. Les cotisations de l'employeur et des employés pour l'exercice s'élèvent à 28 867 \$ (8 333 \$ en 2011) et 4 593 \$ (1 237 \$ en 2011) respectivement.

### 14. COTISATION AU FONDS DE SERVICES DE SANTÉ

L'Ordre a reçu, dans l'exercice, des nouveaux avis de cotisation provenant de Revenu Québec pour les années civiles 2010 et 2011. L'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec (OCCOQ) a également reçu des nouveaux avis de cotisation pour les années civiles 2007 à 2010, soit pour la période où l'OCCOQ et l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec (OPPQ) ne formaient qu'un seul ordre.

Selon ces nouvelles cotisations, le taux de cotisation du fonds de services de santé (FSS) utilisé pour les années recotisées ne serait pas celui qui correspond à la catégorie d'employeur de l'Ordre. Selon Revenu Québec, l'Ordre serait un employeur public au sens de l'article 33 de la *Loi sur la régie de l'assurance maladie du Québec* (LRAMQ), tandis que l'Ordre se qualifie selon lui d'« employeur déterminé » en vertu de l'article 33 de la LRAMQ.

Étant donné que cette situation touche plusieurs ordres professionnels, le Conseil interprofessionnel du Québec a mandaté une firme d'avocats pour déposer des avis d'opposition auprès de Revenu Québec au nom de chaque ordre concerné. Aucune décision n'a été rendue de la part de Revenu Québec jusqu'à maintenant.

D'ici à ce qu'une réponse aux avis d'opposition soit reçue, l'OPPQ a payé toutes les sommes demandées par Revenu Québec, incluant les intérêts et pénalités. De plus, il a assumé, à part égale avec l'OCCOQ, les nouveaux avis de cotisation reçus par cette dernière pour les années 2007 à 2010. La dépense totale incluse dans les résultats de l'exercice, relatif à ces nouvelles cotisations, s'élève à 51 845 \$.

### 15. REDRESSEMENT

Le redressement est constitué de taxes de vente (TPS/TVQ) additionnelles de 8 024 \$ en 2011 portant sur les périodes de déclaration du 1<sup>er</sup> octobre 2007 jusqu'au moment de la séparation de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec. Le solde de cette somme est applicable aux exercices antérieurs à la séparation et l'actif net à cette date a été redressé en conséquence.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2012

### 16. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

#### Location de bureaux

L'Ordre s'est engagé, conjointement et solidairement avec l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec, en vertu d'un bail à long terme, pour la location de ses bureaux pour une période de 10 ans se terminant le 30 septembre 2020, pour un montant minimal de 1 900 030 \$. Les loyers minimaux de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec pour les cinq prochains exercices se terminant le 31 mars sont les suivants :

2013	2014	2015	2016	2017	2018 et suivants
101 776 \$	101 776 \$	101 776 \$	106 402 \$	111 028 \$	388 597 \$

Ces montants représentent 56 % du loyer total mensuel.

#### Location d'un copieur

L'Ordre s'est engagé conjointement avec l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec dans un contrat de location pour deux copieurs pour un montant total de 39 798 \$, remboursable en 22 versements trimestriels de 1 809 \$ échéant en novembre 2015. Le solde de l'engagement pour l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec, excluant les taxes, au 31 mars 2012 est de 12 663 \$.

#### Location d'un timbreur et d'une balance postale

L'Ordre a signé un contrat de location pour un timbreur avec compteur et une balance postale pour un montant total de 21 120 \$, remboursable en 22 versements trimestriels de 960 \$ échéant en janvier 2015. Le solde de l'engagement, excluant les taxes, au 31 mars 2012 est de 10 560 \$.

#### Location de serveurs

L'Ordre a signé un contrat de location et mise à jour de serveurs, sauvegarde journalière et hebdomadaire et support aux usagers pour un montant total de 39 000 \$, remboursable en 39 versements mensuels de 1 000 \$ échéant en décembre 2013. Le solde de l'engagement, excluant les taxes, au 31 mars 2012 est de 21 000 \$.

### 17. INSTRUMENTS FINANCIERS

#### Risque de crédit

L'Ordre n'encourt pas de risque de crédit significatif à l'égard de ses créances. De plus, l'Ordre n'encourt aucun risque de crédit à l'égard de ses autres actifs financiers.

#### Risque de taux d'intérêt

Étant donné que les produits d'intérêts générés par la gestion des excédents temporaires de trésorerie ne constituent qu'un revenu accessoire pour l'Ordre, les risques associés à une variation des taux d'intérêt sont minimes.

#### Juste valeur

Les valeurs comptables des actifs et passifs financiers à court terme constituent une estimation raisonnable des justes valeurs en raison de l'échéance relativement rapprochée de ces instruments financiers.

Les justes valeurs des éléments à long terme ne sont pas disponibles au prix d'un effort raisonnable.

### 18. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres correspondants fournis pour l'exercice précédent ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

## RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2012

### FONDS

	Administration	Assurance responsabilité	2012 TOTAL	2011 TOTAL
				(4 mois)
<b>ANNEXE A – ADMINISTRATION</b>				
Salaires	402 800 \$	– \$	402 800 \$	128 899 \$
Avantages sociaux	100 657	–	100 657	21 199
Frais de représentation et de déplacement	4 353	–	4 353	2 014
Frais de perfectionnement	14 550	–	14 550	4 077
Loyer et aménagements	105 121	–	105 121	32 754
Taxes et assurances	3 585	–	3 585	1 278
Impression	17 349	–	17 349	28 899
Photocopieur	3 233	–	3 233	1 817
Frais de courrier	13 043	–	13 043	16 717
Télécommunications	24 131	–	24 131	8 068
Entretien et équipement de bureau	4 095	–	4 095	1 176
Fournitures de gestion informatisée	2 913	–	2 913	2 164
Frais de programmation	10 955	–	10 955	9 778
Fournitures de bureau	1 129	–	1 129	698
Intérêts, frais bancaires et de cartes de crédit	45 679	–	45 679	19 158
Divers	1 055	–	1 055	1 868
Honoraires professionnels	30 663	–	30 663	13 812
Frais du comité exécutif et du Conseil d'administration	27 417	–	27 417	8 325
Cotisations à d'autres associations	17 199	–	17 199	88
Abonnements et documentation	938	–	938	390
Amortissement du matériel informatique	41 792	–	41 792	13 951
Amortissement du mobilier et équipement	8 824	–	8 824	3 083
	881 481 \$	– \$	881 481 \$	320 213 \$

## RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2012

	FONDS		2012 TOTAL	2011 TOTAL
	Administration	Assurance responsabilité		
				(4 mois)
<b>ANNEXE B – SURVEILLANCE</b>				
<b>ADMISSION</b>				
Salaires	54 239 \$	– \$	54 239 \$	16 379 \$
Avantages sociaux	7 981	–	7 981	2 283
Frais généraux	5 013	–	5 013	1 092
	67 233	–	67 233	19 754
<b>INSPECTION PROFESSIONNELLE</b>				
Salaires	45 050	–	45 050	18 364
Avantages sociaux	6 713	–	6 713	946
Honoraires	48 634	–	48 634	13 448
Frais de représentation et de déplacement	11 044	–	11 044	1 927
Frais généraux	4 271	–	4 271	1 495
	115 712	–	115 712	36 180
<b>BUREAU DU SYNDIC ET DISCIPLINE</b>				
Salaires	8 933	–	8 933	2 799
Avantages sociaux	1 774	–	1 774	446
Honoraires	32 252	–	32 252	15 458
Frais de représentation et de déplacement	6 902	–	6 902	3 780
Frais généraux	2 315	–	2 315	570
Frais légaux	9 677	–	9 677	3 390
	61 853	–	61 853	26 443
	244 798 \$	– \$	244 798 \$	82 377 \$
<b>ANNEXE C – AFFAIRES PROFESSIONNELLES</b>				
Salaires	115 499 \$	– \$	115 499 \$	47 278 \$
Avantages sociaux	15 447	–	15 447	2 611
Frais de représentation et de déplacement	1 686	–	1 686	565
Projet gangs de rue	16 129	–	16 129	4 243
Frais généraux	277	–	277	56
Frais des comités	6 604	–	6 604	2 607
Maintien du répertoire d'outils	29 220	–	29 220	–
	184 862 \$	– \$	184 862 \$	57 360 \$

## RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2012

### FONDS

	Administration	Assurance responsabilité	2012 TOTAL	2011 TOTAL
				(4 mois)
<b>ANNEXE D – FORMATION</b>				
Salaires	42 515 \$	_ \$	42 515 \$	13 929 \$
Avantages sociaux	6 942	_	6 942	2 085
Frais de déplacement	4 377	_	4 377	625
Frais du colloque	96 024	_	96 024	_
Formation continue	100 866	_	100 866	17 816
	250 724 \$	_ \$	250 724 \$	34 455 \$
<b>ANNEXE E – PROMOTION ET COMMUNICATION</b>				
Salaires	97 707 \$	_ \$	97 707 \$	46 488 \$
Avantages sociaux	13 756	_	13 756	4 874
Frais de représentation et de déplacement	119	_	119	158
Participation aux salons	902	_	902	470
Promotion et publicité	29 563	_	29 563	5 931
Publications	21 663	_	21 663	8 881
Autres publications	48 345	_	48 345	_
Site Internet partie membres	_	_	_	2 225
	212 055 \$	_ \$	212 055 \$	69 027 \$





ORDRE DES  
PSYCHOÉDUCATEURS  
ET PSYCHOÉDUCATRICES  
DU QUÉBEC

1600, boul. Henri-Bourassa Ouest, bureau 510  
Montréal (Québec) H3M 3E2  
Téléphone : 514 333-6601 ou 1 877 913-6601  
[www.ordrepsed.qc.ca](http://www.ordrepsed.qc.ca)